

Québec, le 22 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 décembre 2012, le député de Terrebonne déposait un extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de mettre en place les mesures nécessaires afin que les internats en psychologie soient rémunérés.

J'ai pris connaissance de l'information qui nous a été transmise et nous sommes très sensibles à cette situation. À ce titre, la Direction de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement au ministère de la Santé et des Services sociaux travaille depuis près de deux ans, par l'entremise d'un comité de travail spécifique aux psychologues, avec les différents partenaires du milieu incluant aussi des représentants d'étudiants en psychologie.

Ce comité vise à trouver des solutions concrètes et satisfaisantes pour répondre aux différents problèmes vécus par les psychologues du réseau public et favoriser une meilleure accessibilité à des services psychologiques à la population qui en a besoin. Il réfléchit notamment sur des mesures à mettre en place pour attirer les futurs diplômés psychologues à choisir le secteur public comme premier choix de carrière.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Réjean Hébert

N/Réf. : 13-MS-00955-01